



PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 06/04/2020

COVID-19 : Des « chèques-services » financés par l'État distribué en Essonne pour permettre l'accès aux produits d'alimentation et d'hygiène pour les personnes sans domicile

Le ministère chargé de la Ville et du Logement appuyé par les services territoriaux de l'État lance un dispositif exceptionnel et subsidiaire de distribution de chèques services pour permettre aux personnes sans domicile et sans ressource, qui n'ont pas accès à une offre alimentaire et de première nécessité et qui vivent à la rue, dans des campements et des bidonvilles, à l'hôtel ou dans des structures d'hébergement, d'obtenir des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire. Ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, déjà en place qui restent indispensables. En Essonne il bénéficiera à 2 386 personnes sans domicile.

La préfecture de l'Essonne, en lien avec la Croix Rouge Française et ACINA, est chargée de l'organisation et de la coordination de ce dispositif, qui bénéficiera à plus de 2 386 personnes sur le territoire départemental.

Ces chèques seront distribués par ces associations de solidarité aux personnes sans domicile en fonction de leurs besoins. Ils sont dédiés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, pour un montant maximal de 7€ par jour. Ces chèques peuvent être utilisés auprès de plus de 220 000 enseignes, sans limitation de montant ou de quantité. Ils seront utilisables durant la période de crise sanitaire.

Par ailleurs, le Gouvernement et les services territoriaux de l'État ont engagé d'autres actions fortes et inédites pour proposer des solutions à l'hébergement des personnes sans domicile avec plus de 7 600 places d'hôtels supplémentaires mobilisées au 2 avril sur l'ensemble du territoire. Ce sont donc plus de 170 000 personnes qui sont actuellement hébergées dans des centres - des places financées par l'État et gérées par les associations.

Bureau de la Communication Interministérielle Préfecture de l'Essonne

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37
Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr

Boulevard de France
91010 Évry-Courcouronnes

En Essonne, 478 places supplémentaires ont ainsi été mobilisées pour mettre à l'abri les personnes sans domicile depuis la mi-mars.

Un centre d'hébergement spécialisé de 48 places est ouvert à Athis-Mons, permettant d'accueillir des personnes sans-abri atteintes par le covid-19 (mais ne nécessitant pas d'hospitalisation).

Pour plus d'informations : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/covid-19-hebergement-durgence>